

Compte Rendu de la CUNCA - Réunion du 09 janvier 2018.

Approuvé par le comité de la SCC le 6 février 2018

Présents : Joël Chauvet, René Gerlet, Serge Guilbert, Yves Guilbert, Jean-Yves Guilhemjouan, Christian Gunther, Jean Lassandre, Nathalie Parent, Jean-Claude Piat, Yves Tastet.

Absent excusé : Michel Mottet.

Au début de la réunion, chacun a une pensée pour Daniel Le Pennec, Président de la Société Canine de Bretagne et juge de field-trial, décédé brutalement lorsqu'il jugeait au concours de Trégarvan.

1°) Bilan de la saison d'automne.

a) La saison d'automne a été marquée par la parfaite réussite de l'organisation des championnats du Monde à Herm par Jean-Guy Ducom et son équipe à laquelle il faut associer Maryse Beudet, secrétaire du CEB.

Au niveau résultats la France a été brillante avec les victoires par équipe en continentaux comme britanniques. Chez les britanniques en individuel, le gagnant est Harper de Béhigo conduit par Jérôme Faissat et vice gagnant Joli Cœur de la Demi-Brune conduit par Rémy Ribes. Pour mémoire La France gagne aussi la Coupe de la Méditerranée par équipes et en individuel avec des équipes composées en continentaux comme en britanniques que de femelles.

Il serait bien de préciser que les sélectionneurs sélectionnent un chien et son conducteur pour participer aux Championnats du Monde.

Une indemnisation de 50€ est accordée à chaque conducteur ayant participé à cette épreuve.

Seul petit bémol, un déficit assez conséquent assumé par moitié par la SCC et la CUNCA.

b) Concours sur gibier tiré et notamment de l'Open

La baisse des engagements constatée en 2015 et 2016 s'est poursuivie en 2017. La commission s'est interrogée sur l'obtention d'un classement en GT pour l'obtention d'un titre de champion dans une autre discipline. Après discussion, il est convenu de rester sur un statu quo mais les juges devront privilégier les chiens très chasseurs et ne pas faire preuve de rigidité notamment lorsque le chien part au rapport un peu vite, cela passe par une information des juges.

L'Open a rassemblé 132 chiens (86 continentaux et 46 britanniques). Il y en avait à Villsèques 138 chiens (74 continentaux et 64 britanniques) en 2016 ; 131 à Andechy (92 en continentaux et 39 en britanniques) en 2015 et 174 à Herm (104 en continentaux et 70 en britanniques) en 2014.

Bonne organisation de la SC du Tarn et Garonne avec Jean-Pierre Marye aux commandes. En continentaux, c'est Ionic du Milobre de Bouisse BF présenté par Rémy Ribes qui est le gagnant et Intrus du Domaine de Lunel EB également présenté par Rémy Ribes qui est vice gagnant ; en britanniques la gagnante est Junie des Pralines d'Aubejous setter Gordon présentée par Patrick Fédou et le vice gagnant Loloï du Gouyre Pointer présenté par Patrick Teulières.

c) Concours sur gibier naturel

Globalement la plus grande majorité des chiens a pu être mise en présence avec les difficultés afférentes à ce type de concours.

d) Concours sur bécasses

Présence aléatoire dans certains concours mais toujours beaucoup de participation.

e) Concours Grande Quête

Lors des épreuves d'hiver, les organisateurs ont pu mettre en place deux batteries. La densité des oiseaux était très correcte mais les organisateurs doivent supporter un déficit conséquent.

f) Finale Nationale de chasse Pratique

Le couplage de l'organisation de la Finale en même temps que le field sur bécasse à Vassivière est intéressante. Ainsi le nombre de participants est en nette augmentation avec vingt six finalistes. Le terrain tant à l'eau qu'à terre était idéal.

Aucun spaniel n'a participé et le titre de vainqueur revient à un retriever.

Pour les années à venir, il faudra envisager une rotation des juges mais il semble difficile de se passer des piliers que sont Jean Archambault, René Gerlet et Jean Lassandre.

g) Rencontres St Hubert et Finale Nationale

Serge Guilbert, responsable pour la CUNCA des « Rencontres St Hubert », fait le bilan. Il y a eu 1180 participants à travers la France, les départements des Hauts de France réalisent le podium gagnant de la participation le Pas de Calais 89, le Nord 57 et la Somme 53.

Au cours de ces rencontres, les Epagneuls bretons et les setters anglais étaient les plus nombreux.

Les coûts de l'organisation de la Finale au Domaine Présidentiel de Rambouillet étant devenus trop importants, elle a eu lieu au Camp militaire de Sissonne.

Ces épreuves se sont déroulées dans la convivialité et elles permettent d'entretenir les relations avec les Fédérations des Chasseurs.

h) Retour des Résultats :

Globalement le retour des résultats à la SCC et à la CUNCA, dans les dix jours qui suivent la manifestation, est satisfaisant. Néanmoins il serait bon qu'en cas d'une annulation, elle soit communiquée à la SCC et à la CUNCA. Pas de souci notable pour la perception de la redevance CUNCA, il ne reste qu'un seul organisateur, la canine de Lorraine, qui n'a pas réglé. Un rappel lui sera envoyé, en cas de non règlement l'épreuve ne sera pas inscrite au prochain calendrier.

i) Invitation de juges étrangers

Il est rappelé aux organisateurs qui invitent un juge étranger qu'ils doivent demander l'autorisation de juger en France au pays d'origine par l'intermédiaire de la SCC et avoir l'aval de la dite canine.

2°) **Etablissement du calendrier printemps 2018**

Le projet de calendrier que nous avons établi avec Joël Chauvet, a été envoyé à chaque membre de la commission pour faciliter la mise en place définitive.

La chose a été relativement compliquée à cause du nombre d'épreuves internationales que nous allons accueillir ce printemps et le nombre toujours croissant de demandes.

Les organisateurs qui n'avaient pas 25 chiens l'an dernier n'ont pas obtenu le CACIT demandé.

Le Règlement prévoit qu'une Canine avec ses clubs d'utilisation pourra organiser quatre journées lors des concours sur bécassines.

La Canine de Basse Normandie et ses clubs en demande sept. Il sera donc demandé à M. Blémus, Président de la SCBN, de nous donner les quatre jours qu'il souhaite organiser.

La demande du Club du Braque St Germain à propos de l'attribution du CACIT à ICVO du CEB à Beaufort (62) le 7 avril n'est pas prise en compte

La demande de la RABA d'avoir l'attribution d'un CACIT à ICVO de Coolus (51) le 23 mars n'est pas prise en compte, l'organisateur imposant des conditions restrictives trop contraignantes.

Après divers ajustements, la proposition de calendrier est validée par la commission.

3°) **Organisation Open de France printemps 2018**

Open QC : Après avoir rencontré les responsables du GIC de La Serre dans l'Aisne pour organiser l'Open de printemps 2018 et pérenniser le lieu, les choses semblaient en bonne voie de réalisation. Le Président du GIC m'a demandé quelques jours de réflexion pour en parler avec les responsables locaux. Quelques jours plus tard, c'est désolé qu'il m'a appelé pour m'annoncer qu'il avait rencontré beaucoup de réticences. Le projet n'est donc pas abandonné mais en suspens.

Une solution de rechange a donc été trouvée avec Pierre Debret qui a accepté de faire l'Open quête de chasse britanniques et continentaux.

Le jury, comme les années précédentes, sera fait en concertation avec le président de la CUNCA et l'organisateur de Bonnières les 8 et 9 avril.

Open GQ : il aura lieu à Droupt St Basle les 25 et 26 mars ; Organisateur la SCC-CUNCA avec Yves Tastet et Jean-Claude Piat.

4°) **Révision du Règlement des Fields**

La dernière édition du Règlement des épreuves de travail pour chiens d'arrêt date de 2012. Au cours de ces cinq années, un certain nombre de modifications ont été validées et certains ajustements sont nécessaires. Après discussion où chacun a pu s'exprimer, une nouvelle version est validée.

5°) **Résultats de nomination de juge qualifié**

Trois candidats, Martine Gotti, Jean-Baptiste Drain et Thierry Soustre ont passé leurs contrôles cet automne pour devenir juge qualifié

Les enveloppes cachetées des examinateurs sont ouvertes en séance. Les demandes de nomination seront faites pour la commission des juges de juin.

- Messieurs Jean-Baptiste Drain et Thierry Soustre ont satisfait à toutes les exigences, ils seront donc proposés à la qualification pour la quête de chasse continentaux et britanniques.

- Madame Martine Gotti a obtenu trois « Aptes », elle pourra repasser les cinq contrôles une 2^{ème} et dernière fois.

6°) Résultats des examens des élèves juges.

Trois candidats ont passé le contrôle : messieurs Nicolas Curutchague, Daniel Comte et Xavier Hanne.

Après correction, ont été reçus et pourront poursuivre leur cursus : messieurs Nicolas Curutchague et Daniel Comte.

Monsieur Xavier Hanne pourra le repasser une 2^{ème} et dernière fois.

L'examen SCC pour la formation de tous les juges aura lieu cette année les 14, 15 et 16 mai 2018 et les candidats devront être inscrits par leurs clubs respectifs.

7°) Examens au printemps 2018 pour devenir juge stagiaire.

Pour ce 1^{er} semestre, Jean-Marc Alary, Louis Coatmellec, Alain Derache, Jean-Louis Levauffre, Gilles Lalaude et Stéphane Portelli, souhaitent passer leurs contrôles en vue de devenir juge stagiaire. Le Président fera le nécessaire

8°) Coupe d'Europe des continentaux et de Grande Quête

La Coupe d'Europe des continentaux se déroulera à Pontfaverger sous la responsabilité de Monsieur Pascal Burlat les 30 et 31 mars et le Prix d'Excellence le 29 mars. Sélectionneur : Serge Guilbert Chaque club enverra sa sélection de 4 chiens avec une réserve au sélectionneur pour le 15 mars, condition un CACT au printemps en ouvert ou ICVO en 2016 ou 217.

La Coupe d'Europe de Grande Quête se déroulera à Arleux en Gohelle (62) ; organisateur l'Allemagne les 5 et 6 avril. Sélectionneur le président du Pointer club : Pierre Avellan. Responsable de l'information : Jean-Claude Piat.

9°) Organisation Open de France Automne 2018 et 2019

Pour l'Open d'automne la CUNCA a déjà donné un accord de principe pour l'organisation par la SCO dans les betteraves. Le jury sera fait en concertation entre Dominique Lebrun, responsable des fields à la SCO et le Président de la CUNCA.

Pour 2019, Jean-Guy Ducom est candidat pour la Canine des Landes soit à Escource ou Herm dans le cadre la semaine landaise. La commission accepte cette proposition.

10°) Mise à jour de l'annuaire des juges de travail

Pour faciliter le travail des organisateurs, l'annuaire des juges de fields a besoin d'un sérieux rafraichissement en enlevant les juges décédés, ceux atteints par la limite et les élèves juges dont le cursus a pris fin. Pour ceux qui n'ont pas officié depuis très longtemps, la commission établit une liste et le secrétaire leur enverra un courrier pour connaître leur souhait de figurer encore sur l'annuaire. Sans réponse de leur part dans un délai raisonnable, ils seront retirés de l'annuaire.

13°) Questions diverses

- Le BICP en 2018, établissement du calendrier et la collecte des résultats seront sous la responsabilité de Monsieur René Gerlet et Madame Nathalie Parent.
- A propos du transport pistolet d'alarme pour nos épreuves de travail, Dominique Lebrun, Président de l'Amicale, s'est renseigné auprès des autorités compétentes et transmet le courrier qu'il a établi et mis sur le site de l'Amicale à destination des trialisants. René Gerlet verra auprès des autorités de l'Etat français si cette proposition est acceptable.
- Le Président a été interrogé sur la possibilité d'organisation d'un concours de gibier tiré (ICP) par une nation étrangère en France. La commission émet un avis défavorable.
- Pour le fonctionnement de la CUNCA, une allocation de 500€ pour les consommables est attribuée au webmaster et au Président sur présentations de factures.

- Le Président du Braque Français demande l'attribution d'un CACIT dans une spéciale pour le centenaire du club en 2019. La commission donne son accord.
- Le Président fait lecture des courriers de :
 - Mme Liot, secrétaire du Club st Lois, à propos des chiens engagés à ses concours et qui ne sont pas venus. La commission précise que tout engagement pour être validé doit être accompagné de son règlement.
 - M. Orceau, à propos de l'utilisation de son affixe sur Facebook. Le sujet ne concerne pas la CUNCA.
 - M. Tonone à propos du titre de champion en gibier sauvage. La commission précise que les conditions d'homologation sont les mêmes pour tous.
- Nathalie Parent s'étonne de la non lecture du courrier de M. Gasiot reçu par l'ensemble des membres de la CUNCA relatant le contenu d'une réunion téléphonique officieuse de quelques Présidents de clubs continentaux. Le Président lui rappelle que la moitié de la Commission est composée de personnes issues des clubs continentaux, que l'ensemble de la commission a reçu l'information et donc est parfaitement au courant des sujets évoqués qui n'appellent aucun commentaire supplémentaire.

Personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 17h.